



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire**

N°2023-63

Séance du 1^{er} décembre 2023

Président : Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente : Cécile CARRA

**Mise en œuvre de l'approche par compétences : stratégie et
éléments de cadrage**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de vote pour : 30

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La stratégie et les éléments de cadrage pour la mise en œuvre de l'approche par compétences sont adoptés à l'unanimité.

Fait à Arras, le 1^{er} décembre 2023

Le Président

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr



**Mise en œuvre de l'approche par compétences
Stratégie et éléments de cadrage
Université d'Artois
CFVU du 1^{er} décembre 2023**

L'approche par compétences (APC) répond à des enjeux importants en termes d'insertion professionnelle des étudiants, d'attractivité des formations, de développement de la formation tout au long de la vie et de transformation pédagogique. Elle constitue un levier à la réussite étudiante en donnant du sens aux apprentissages. Conformément aux cadrages nationaux et aux enjeux de la réussite étudiante, l'université d'Artois s'est engagée dans cette approche depuis plusieurs années avec la mise en œuvre de Licence Compétences en Réseau (LCeR) permettant une transformation pédagogique de l'ensemble de ses licences. Tous ses Bachelors universitaires de technologie (BUT) s'inscrivent également dans cette approche. Dans le cadre de la préparation de la nouvelle offre de formation, elle poursuit le déploiement de cette démarche en direction des formations de licence professionnelle et de master.

1. Compétences et cadre réglementaire

La notion de compétences est présente dans l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Article 3 de l'arrêté fixant le cadre national des formations, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 :
Les parcours de formation visent l'acquisition de connaissances et de compétences qui constituent les caractéristiques du diplôme national visé. Ils forment des ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissances et de compétences.

Elle a ensuite été réaffirmée dans l'arrêté Licence du 30 juillet 2018 et dans l'arrêté Licence Professionnelle du 06 décembre 2019.

Article 3 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme National de Licence : *Dans chaque domaine de formation, la licence permet l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences mentionnées à l'article 6.*

Article 9 de l'arrêté du 06 décembre 2019 portant réforme de la Licence professionnelle : *La licence professionnelle offre à l'étudiant :*

- l'acquisition de connaissances et de compétences dans les secteurs concernés ;
- un apprentissage de la mise en œuvre de ces connaissances et compétences dans les métiers visés ;
- une formation générale visant à acquérir des compétences transversales et à permettre aux étudiants de développer une pensée critique afin notamment d'appréhender les concepts et les enjeux de développement durable, de responsabilité sociétale, d'éthique, de mondialisation, d'interculturalité et de transition écologique ;
- un apprentissage des outils numériques et d'au moins une langue vivante étrangère dont l'objectif est d'atteindre un niveau certifié du cadre européen commun de référence pour les langues.

Par ailleurs, la loi en date du 5 Septembre 2018 renforce l'importance de cette approche par compétences. En soutenant les dispositifs de formation pour adultes adossés à des certifications professionnelles, elle rend de fait obligatoire l'organisation des formations de l'enseignement supérieur en blocs de connaissances et de compétences.

En parallèle, le périmètre de chaque diplôme est fixé nationalement à travers les référentiels de compétences nationaux des fiches du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) (disponibles sur le site de France compétences : <https://www.certificationprofessionnelle.fr/>). Elles précisent les blocs de compétences qui doivent être développés durant la formation.

2 . Evaluation HCERES 2024-2025 et accréditation de l'offre de formation

La préparation de la nouvelle offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation doit également répondre à cet objectif. La déclinaison des formations en blocs de compétences devenant un processus obligatoire, le HCERES demande la structuration des maquettes en blocs de connaissances et de compétences en lien avec les fiches RCNP.

Référentiel HCERES pour l'évaluation des formations du 1er et du 2e cycle - Département d'évaluation des formations - Campagne d'évaluation 2024-2025 – Vague E

Référence 5 du domaine 2 :

C1. La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses méthodes d'évaluation des acquis des étudiants, dans une approche favorisant l'alignement pédagogique. Elle appuie sa démarche sur une approche programme et sur une approche par compétences.

Evaluation des formations : liste des documents à fournir - Campagne d'évaluation 2024 -2025 - Vague E - Document ayant valeur de preuve :

La maquette de formation déclinée en blocs de connaissances et de compétences avec les ECTS qui y sont associés ou, à défaut, la maquette « classique » structurée en unités d'enseignements (UE) avec les ECTS qui y sont associés, ainsi que le tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation¹. Celui-ci est en cohérence avec la fiche RNCP de la formation – qui n'est pas à fournir puisqu'elle est désormais nationale, et avec, le cas échéant, un référentiel de compétences spécifique à la formation ou chacun de ses parcours.

3. Eléments de cadrage du contenu des formations

3.1. Principes communs à l'ensemble des formations

Le contenu des formations tient compte du projet pédagogique de la formation mais aussi du projet personnel et professionnel de l'étudiant.

La formation doit permettre à l'étudiant d'acquérir un ensemble diversifié de connaissances et de compétences :

- Connaissances et compétences disciplinaires.
- Langue étrangère
- Préparation à l'insertion professionnelle

¹ Voir annexe pour la réalisation d'un tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation.

- Initiation à la recherche
- Culture et compétences numériques

Les licences étant déjà en cours de transformation selon la méthodologie LCeR (Licence Compétences en Réseau, projet PIA3 NCU A2U), et les BUT ayant achevé cette transformation dans le cadre de la réforme nationale, seul le cadrage spécifique aux licences professionnelles et masters est mentionné ci-dessous.

3.2. Cadrage spécifique aux formations de Licence professionnelle

Les formations de licence professionnelle sont conçues dans un objectif de réussite et visent spécialement une insertion professionnelle en fin de premier cycle. Elles sont organisées dans le cadre de partenariats avec le monde professionnel.

Il convient de structurer les formations de licence professionnelle, dans le cadre d'une approche programme, en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.

Les blocs de connaissances et de compétences de même que les unités d'enseignement sont capitalisables.

Les unités d'enseignement validées donnent lieu à l'obtention de crédits européens, dans les conditions fixées à l'article 8 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

3.3. Cadrage spécifique aux formations de Master

Les formations de master incluent :

- une formation à et par la recherche, notamment par une intégration à la vie des laboratoires ;
- une préparation à l'insertion professionnelle ;
- un enseignement de LVE consistant en un enseignement de langue appliquée.

4. CALENDRIER

Lors de la prochaine accréditation, toutes les formations de licence professionnelle et de master devront passer en blocs de compétences. L'objectif de l'université d'Artois est de déployer cette approche progressivement.

4.1. Les formations de premier cycle :

La majorité des formations de 1^{er} cycle est entrée dans le processus de transformation en compétences : les BUT sont déjà passés en compétences et les licences sont en cours de transformation, selon le calendrier LCeR.

Au vu de l'obligation mentionnée ci-dessus, les LP en 60 ECTS opéreront le passage à l'APC avant l'accréditation, soit en **septembre 2025**.

Calendrier :

Septembre 2023 à février 2024 : Elaboration du référentiel de compétences, en lien avec la fiche RNCP

Avril 2024 : Vote des référentiels de compétences

14 juin 2024 au plus tard : Dépôt des dossiers HCERES, avec la maquette existante et le référentiel de compétences comprenant notamment, et a minima, la maquette « classique » structurée en unités d'enseignements (UE) avec les ECTS qui y sont associés, ainsi que le tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation,

Mars 2024 à Janvier 2025 : Travail sur les modalités d'évaluation des compétences, réflexion sur les modalités d'apprentissage, les pratiques pédagogiques et évolution de la maquette

Premier trimestre 2025 : Vote des maquettes en blocs de connaissances et de compétences en CFVU / CA

1^{er} avril 2025 au plus tard : Dépôt de l'offre de formation pour accréditation

Entre février 2025 et juin 2025 : structuration des maquettes dans Apogée ou Pégase

Rentrée 2025-2026 : Mise en œuvre de la formation selon une approche par compétences.

4.2. Les formations de deuxième cycle :

La démarche peut être plus progressive : les formations de Master souhaitant passer en blocs de compétences peuvent le faire avant l'accréditation si elles le souhaitent, sur le même rythme que les LP.

En septembre 2026, toutes les formations de master devront être présentées en blocs de connaissances et de compétences.

Calendrier :

14 juin 2024 (au plus tard) : Dépôt des dossiers HCERES, comprenant notamment, et a minima, la maquette « classique » structurée en unités d'enseignements (UE) avec les ECTS qui y sont associés, ainsi que le tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation, avec mise en lien avec la fiche RNCP

Juin 2024 à Février 2025 : Elaboration du référentiel de compétences, en lien avec la fiche RNCP

Mars 2025 : Vote des référentiels de compétences

1^{er} avril 2025 au plus tard : Dépôt de l'offre de formation pour accréditation

Mars 2025 à Janvier 2026 : Travail sur les modalités, réflexion sur les modalités d'apprentissage, les pratiques pédagogiques et évolution de la maquette

Début d'année 2026 : Vote des maquettes en CFVU / CA

Entre février 2026 et juin 2026 : structuration des maquettes dans Apogée ou Pégase

Rentrée 2026-2027 (qui correspond également à l'entrée en vigueur de l'offre de formation accréditée) : Mise en œuvre de la formation selon une approche par compétences

5. Accompagnement à la transformation pédagogique

La démarche de transformation pédagogique bénéficie d'un soutien fort de l'établissement via le CETIP (centre de transformations et d'innovations pédagogiques). Ce soutien s'actualise sous plusieurs formes :

- **Accompagnement d'équipe et individuel** par les conseillers pédagogiques du CETIP (à la demande) sur l'ensemble de la démarche

- **6 ateliers** sont proposés en lien avec la démarche et reconduits plusieurs fois dans l'année universitaire. Ils se déroulent en présentiel ou en distanciel. Ils portent sur chacune des thématiques suivantes :

- Découvrir l'Approche Programme et l'Approche Par Compétences dans l'enseignement supérieur
- Construire le référentiel de compétences d'un dispositif de formation
- Organiser sa maquette en Approche Programme
- Découvrir les points cardinaux d'une SAÉ (Situation d'Apprentissage et d'Évaluation²)
- S'approprier la méthodologie du portfolio d'évaluation de la compétence
- Ma SAÉ en 180 secondes.

- **Ressources numériques :**

- Mise à disposition du kit d'essaimage élaboré dans le cadre de la LCeR reprenant chacune des thématiques mentionnés dans les ateliers mentionnés ci-dessus.
- Espace Moodle LCeR A2U avec notamment des exemples de transformations dans d'autres universités, des liens vers des conférences à distance, des références bibliographiques et un RETEX (REtour d'Expérience) des expérimentations.

- **AAP BQE et BQeR :**

- Soutien aux expérimentations des SAÉ ou encore dans l'élaboration et la mise en œuvre de e-portfolios
- Accompagnement individuel ou en équipe pédagogique par les conseillers du CETIP. Cet accompagnement peut se mettre en place lors de la rédaction de la réponse à AAP et/ou lors de la mise en œuvre et l'évaluation du dispositif expérimenté.

- **Congé pour Projet Pédagogique (CPP)**

- Un congé pour projet pédagogique de 6 mois peut être demandé dans le cadre de la campagne nationale
- Un accompagnement individuel peut être apporté par les conseillers du CETIP.

² Une SAÉ est le moment du développement de la compétence pour les étudiants. L'évaluation des compétences repose, en partie, sur le savoir-agir de l'étudiant dans ces situations.

Annexe 1 : Glossaire

https://www.hceres.fr/sites/default/files/DAE_vague-E/formation/glossaire_eval_formation.pdf

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025

VAGUE E

Approche programme

L'approche programme consiste à bâtir une démarche de formation pour élaborer un cursus complet, dans lequel l'ensemble des enseignements repose sur un projet de formation cohérent, élaboré et poursuivi de manière collective par l'équipe pédagogique, dans un esprit de collaboration et de collégialité. Elle est une alternative à l'approche cours où les différentes séquences d'activités d'enseignement et d'apprentissage se succèdent, sans relation explicite les unes avec les autres. Elle est un préalable nécessaire pour mettre en œuvre l'approche par compétences et pour parvenir à un alignement pédagogique global au sein du cursus.

Approche par compétences (APC)

L'approche par compétences est une démarche pédagogique qui implique une vision collective et partagée du programme dans lequel les disciplines se complètent et convergent vers la finalité commune de développer des compétences, définies comme des savoir-agir complexes englobant des ressources différentes (savoirs, savoir-faire, savoir-être, outils, etc.). Ce développement de compétences résulte de la mobilisation progressive de ces ressources dans des situations d'apprentissage (enseignements en travaux dirigés ou en travaux pratiques, etc.) et d'expérience (stages, vie professionnelle et citoyenne, activités de recherche, etc.) diverses. En favorisant la reconnaissance et la valorisation des diplômés auprès des acteurs socioprofessionnels, l'APC est une démarche qui donne plus de lisibilité sur le profil du futur diplômé et du sens à son parcours de formation.

De manière concrète, elle suppose, d'une part, la définition d'un référentiel de compétences à partir du profil de sortie du diplômé (un référentiel cohérent avec la fiche RNCP nationale et, le cas échéant, un référentiel spécifique complémentaire pour tenir compte de la spécificité des parcours de formation et de la diversité des métiers visés par la formation) et, d'autre part, la structuration de la formation en blocs de connaissances et de compétences (BCC) et une évaluation des compétences.

Alignement pédagogique

L'alignement pédagogique désigne la cohérence apparente entre les attendus d'apprentissage (objectifs ou compétences), les activités pédagogiques (contenus de formation et méthodes pédagogiques) et les modalités d'évaluation au sein d'un enseignement ou d'une formation. Cet alignement garantit la qualité pédagogique de l'enseignement ou de la formation.

Annexe 2 : Tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation (en lien avec la fiche RNCP) (pour dépôt dossier HCERES)

		Fiche RNCP34293					
		Master gestion des territoires et développement local					
N° Bloc	Nom du bloc	Initiale de l'Unité d'Enseignement / la Compétences	Éléments Constitutifs de l'UE / Compétence	Nb H CM	Nb H TD	Nb H TP	Nb ECTS
01	Usages avancés et spécialisés des outils numériques						
01	Usages avancés et spécialisés des outils numériques						
02	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés						
02	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés						
02	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés						
03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances						
03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances						
03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances						
03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances						
03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances						
03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances						
03	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances						
04	Appui à la transformation en contexte professionnel						
05							
05							
05							
06							
06							
07							
07							
07							
08							
08							
08							
08							
TOTAL				0	0	0	0

